

Ministère Délégué auprès du Ministre d'Etat à l'Education Nationale, Chargé de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies

AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES

L'ANAPEJ : MISSION, BILAN ET PERSPECTIVES

L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ) est mise en place par le décret n° 05 -002 du 18 Janvier 2005. Elle a pour mission de contribuer - dans un cadre de concertation entre l'Administration, les organisations professionnelles des travailleurs, des employeurs et les organisations de la société civile - à la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi et à la création de l'emploi.

L'Agence dispose d'un fonds de l'emploi, dont les règles d'organisation, de gestion et de fonctionnement sont fixées par le décret n° 05-045 du 19 janvier 2005. Ce fonds est utilisé pour le financement des programmes de lutte contre le chômage (auto-emploi, formation et placement), conformément à la lettre de mission et aux dispositions du décret ci - haut cité.

I- Objectifs

Conformément aux décrets ci-haut cités et à sa nouvelle lettre de mission signée le 06 Août 2010 pour la période (2010-2012), les principaux objectifs de l'Agence consistent à :

- améliorer les capacités d'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi à travers une formation pour un emploi garantissant un revenu et s'articulant autour de deux axes principaux:
 - a) les formations qualifiantes ou de reconversions initiées par l'Agence pour répondre à des besoins objectifs et rationnel
 - b) les formations organisées dans le cadre du soutien des centres publics de formation professionnelle et l'appui à la politique de l'état en matière de développement des compétences.
- Création de MPE au profit de groupes constitués de diplômés chômeurs et des sortants des CFPP.
- Améliorer le passage des jeunes de l'école à la vie professionnelle, notamment par l'accès à la qualification professionnelle ;
- assurer l'accès des jeunes au crédit pour leur permettre d'acquérir des outils de production et de commercialisation et de financer leurs projets ;

- développer l'esprit d'entreprise chez les jeunes pour les aider dans l'élaboration, la gestion et le suivi de leurs projets d'entreprises ;
- promouvoir l'emploi indépendant ;
- promouvoir, en matière d'emploi, la mise en œuvre d'une approche favorisant les programmes à haute intensité de main d'oeuvre.

II- Programmes de l'Agence

En application de sa lettre de mission, l'Agence conçoit et exécute des programmes axés sur :

- le renforcement des compétences des demandeurs d'emplois, à travers des programmes de formation, conçus pour pallier aux inadéquations, sur le marché de l'emploi, entre l'offre et la demande.
- la promotion de la création de la petite et micro entreprise par l'octroi de crédit : Tel permet de faire face à l'insuffisance de l'offre d'emploi sur le marché du travail ;
- le développement du placement par la prospection auprès d'employeurs, l'insertion effective de candidats à l'emploi, l'obtention de stages de pré embauche.....,
- la promotion de la formation professionnelle (qualifiante et/ou de reconversion)
- l'observation du marché de l'emploi, la communication et le suivi évaluation.

III – Bilan d'activités : objectifs et résultats

Depuis sa mise en place, les réalisations de l'Agence se présentent comme suit :

A. Récapitulatif des bilans antérieurs

Durant la période comprise entre 2005 et 2008, les réalisations de l'Agence, déterminées au terme de statistiques officielles plus ou moins exactes, se présentent comme suit :

1. Assistance à l'auto emploi

L'Agence a effectivement financé 1136 projets au profit de demandeurs d'emploi. Ces projets qui sont censés générer, en moyenne, 3408 postes de travail, constituent les résultats les plus palpables, jusque-là obtenus.

2. Assistance au placement et développement des Compétences

Selon les mêmes statistiques, l'Agence aurait formé 2172 demandeurs d'emploi dans des disciplines, répertoriées au regard des besoins du marché, comme créneaux d'employabilité. Un total de 453 stages de pré embauche serait obtenu au profit de demandeurs d'emploi. L'Agence aurait également réalisé 4180 insertions dans des postes de travail (permanents et temporaires).

3. Autres programmes

Les activités de suivi et évaluation, d'observation du marché du travail et de communication, toutes prévues dans la lettre de mission, ont été réalisées par l'Agence. Des partenariats avec les Agences d'emploi régionales et des organismes internationaux ont été conclus de manière satisfaisante.

B. Bilan de redressement et réalisations en 2009 et 2010

Conformément aux orientations des hautes autorités du pays, en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la gabegie, il a été procédé, depuis 2009, à des opérations de restructuration et d'apurement de programmes :

1- Apurement auto-emploi

Les conventions de financement ne peuvent désormais être conclues qu'avec la PROCAPEC : l'expérience du partenariat avec les mutuelles privées de crédit s'est soldée par des résultats désastreux (au 31-12-2010, seuls 265 038 989 UM ont été recouverts sur une ligne de crédit de 1 355 550 169 UM, soit 27% du montant dû). Or, en ce moment, les mutuelles recouvrent jusqu'à 71,10% de leurs dettes auprès des promoteurs.

Pour toutes ces raisons, l'Agence a décidé de suspendre le partenariat avec ces mutuelles, tout en usant des moyens légaux (mises en demeure, poursuites en justice...) pour le recouvrement des échéances et arriérés de dettes. A cet égard, conformément aux instructions des autorités supérieures, un note pertinente a été envoyée au Ministre de tutelle et transmise par lui au Ministre de la justice et au Gouverneur de la BCM.

Les programmes d'auto emploi, en instance depuis 2008 ont été relancés et ont profité, avec adjonction des opérations de financement issues de l'apurement, à 7 4 personnes (dont anciens superviseurs, formateurs, bénéficiaire de PSI). A cela s'ajoute le financement, en cours de réalisation, d'extensions de 216 projets ayant remboursé la totalité de leurs crédits. Un premier groupe de 90 personnes a bénéficié de cette extension de crédits. Les 126 autres promoteurs en profiteront, quant à eux, dès la mise en place des ressources budgétaires nécessaires.

Une évaluation de l'ensemble des projets, sur la base de critères objectifs (existence vérifiée du projet, paiement des échéances..) a permis en 2009 de sélectionner les promoteurs méritants (252 projets) pour bénéficier de l'appui et l'attribution d'aides aux détenteurs de projets sinistrés (33 projets).Il convient de rappeler que les promoteurs concernés ont accédé aux programmes, sur la base de critères relatifs à leur inscription à l'Agence (priorité aux premiers inscrits) et à la date de lancement du programme en question (priorité aux programmes les plus anciens) .

2- Apurement placement

L'Agence a réalisé en 2009 une opération qui a fait maintenir, en leurs postes de travail, 197 enseignants sur un total de 350, initialement recrutés par des écoles

privées. Une seconde opération de formation, en métiers et disciplines recherchés, a été achevée, pour une période de deux ans (2009-2010, au profit de 73 diplômés, parmi le groupe des 105 au CFPP de Nouakchott et cela conformément aux indications ci- après :

- 20 en Environnement
- 19 en état civil
- 14 en maintenance des équipements informatique
- 14 en suivi des travaux publics.
- 06 en électricité

3- Assainissement administratif et financier

Cette opération, de grande envergure, s'est soldée par un certain nombre de mesures, à savoir le renvoi de 47 stagiaires indûment rémunérés, la résiliation de 15 contrats de prestations de services, la suppression des surcharges téléphoniques et autres avantages non justifiés, la résorption du problème des charges salariales, le remboursement de toutes les dettes de l'établissement, le paiement, pour la première fois, des impôts et charges de sécurité sociale, le recouvrement des crédits octroyés en dehors des principes de l'annualité du budget, la réduction et le contrôle strict de toutes les dépenses engagées. Aussi a-t-on procédé à la révision du processus de prise en charge médicale, en partenariat avec la médecine du travail et le centre hospitalier national, avant l'adhésion en cours à la CNAM. Dans ce même cadre, il a été mis fin aux services des privés en matière de buvette et il a été remplacé par un système interne pour les employés de l'établissement ainsi que les activités de nettoyage et de gardiennage permanent.

Outre l'offre de prestations de services de qualité, ce système a permis de réduire de 50% les charges sur les bénéficiaires et l'ouverture d'indemnités de 10 000 à 30 000 au profit des petits employés de l'établissement (chauffeurs, plantons, gardiens) ainsi que la diminution du chapitre en 2010 à 541 820 UM au lieu de 7.519 482 UM,

Composé, lors de la mise en place de l'Agence, de 37 compétences rares, sélectionnées suite à un concours national transparent, l'effectif a par la suite été porté, dans des conditions peu convaincantes, à 97 employés. Ainsi, en vue de relancer l'Agence sur de nouvelles bases, a-t-on pu stabiliser son effectif à 88 employés, après des départs volontaires, deux licenciements pour faute grave un décès et une nomination dans un autre établissement.

Sur le plan financier, on a œuvré, de manière générale, au respect intransigeant de la mission de l'Agence. Et l'on est arrivé à mettre fin, avec beaucoup de fermeté, à toutes les pratiques de comptabilité douteuse et aux décaissements non transparents.

L'Agence est longtemps utilisée par les services ministériels et autres structures décentralisées comme refuge ou arrière-cour, agissant en organisme de bienfaisance et assurant, dans des partenariats suspects, le service de paie, en lieu et place d'employeurs introuvables. Mais, dès la cessation des prises en charge salariales par l'Agence, les bénéficiaires de ces faux programmes d'insertion reviennent, à chaque fois, grossir les rangs des demandeurs d'emploi. Cette expérience, on ne peut plus fâcheuse, démontre le besoin, tout urgent, de ramener l'Agence, sans détours ni complaisance à sa mission d'outil de promotion de l'emploi (par le développement des qualifications et le travail indépendant).

D'ailleurs, l'opération d'apurement en cours s'engage dans cette optique et balise le chemin des réaménagements des coûts d'insertions. Ainsi, est-on en train de passer de plus de 1000 prises en charge, à raison de plusieurs dizaines de millions par mois, à seulement 75 (experts), soit 8 250 000 UM par mois.

Sur le plan du rapport de l'Agence avec son public cible (ou les représentants de ce public), des concertations continues sont entretenues, en vue de permettre aux demandeurs d'emploi de présenter leurs doléances ou de formuler leurs réclamations.

V- Contraintes

Des contraintes se mettent en travers de l'exécution optimale de la mission de l'Agence. Elles se résument essentiellement à :

- la gestion d'un environnement difficile où une grande partie du public cible, acquis à l'idée de « l'Etat vache à lait », s'évertue à tricher, à se soustraire à ses obligations et à pratiquer le double emploi. Malgré des pressions exercées tout azimut, l'Agence, en veille continue contre de tels agissements, a consenti de gigantesques efforts d'investigation et pu radier, à plusieurs reprises, des dizaines de faux bénéficiaires de ses programmes. De telles radiations ont toujours été décidées sur la base de preuves tangibles ou d'aveux clairement exprimés.
- l'absence de collaboration des structures publiques et privées dans l'effort de lutte contre le chômage,
- la non représentation de l'Agence dans la commission nationale des concours et les commissions ad hoc de recrutement dans les départements et établissements publics,
- le non recours, en matière de recrutement, à la base des données des profils de demandeurs d'emploi : l'Agence, instituée comme organe officielle de placement, se voit écarter, de manière paradoxale, de toutes les opérations de recrutement organisées par l'Etat,
- le manque de coopération des employeurs privés lors des programmes de prospection et d'incitation à l'embauche,
- l'insuffisance de l'enveloppe financière allouée au fonds de l'emploi, ramenée en 2010 à 500 millions au lieu 800 millions, dont seulement 125 millions sont parvenus à l'Agence, en 2011, 700 millions seulement au moment où l'Agence attend le financement des maisons de services et le partenariat avec le ministère de l'Orientation Islamique pour l'accomplissement des instructions supérieures.
- l'absence de fonds national de garantie (pour cautionner les prêts aux demandeurs d'emploi),
- l'absence d'institution de microfinance fiable.

VI- Ambitions et Perspectives

1. Suite à la communication sur la situation de l'Agence, décrite dans les pages précédentes et présentée en Conseil des Ministres dans sa session du 11 février 2010, il a été décidé de recentrer la mission de l'ANAPEJ sur des activités spécifiques et de corriger, dans le sens de l'équité et de la transparence, le mode de gestion de ses programmes désormais prioritaires (développement des compétences et travail indépendant).
2. Conformément aux instructions du Président de la République, l'Agence a commencé avec sa nouvelle lettre de mission signée le 08/06/2010 à prioriser la création et l'appui de la petite et moyenne entreprise, dont les opérateurs pourraient provenir d'une combinaison des diplômés chômeurs et des sortants des centres de formation professionnelle.
A cet effet, une première conception a été finalisée pour la réalisation de 55 maisons de services, qui devaient bénéficier aux sortants de la Formation Professionnelle en 2010 et certains diplômés chômeurs inscrits dans la base des données de l'Agence en cours d'actualisation depuis quelques mois. Aussi, l'Agence a terminé la conception de l'insertion des jeunes de l'orientation islamique et la révision des dossiers en instance.
3. La première phase de l'actualisation de la base de données concernant les universitaires a été achevée et la deuxième, pour les sortants de la formation professionnelle et technique vient de démarrer, dans le cadre du partenariat avec le FUNUAP – 2^{ème} période. D'autres réalisations non moins importantes ont été enregistrées dans ce cadre (journée de concertation avec les associations représentant le public avec la participation du Ministère de tutelle, formations qualifiantes et stages au profit de dizaines de bénéficiaires.....)
4. Dans le cadre de la nouvelle lettre de mission, ont été nommés le Président et le vice Président du comité de suivi évaluation, et celui-ci a tenu sa première réunion le 22 /12/2010. Les principales décisions prises lors de cette rencontre sont :
 - a. L'appel à une réflexion approfondie sur la mission de l'Agence, son organisation et ses programmes. La lettre de mission devra selon le comité suivi- évaluation, être un véritable contrat programme avec l'Etat entériné, comme le prévoient les textes par une loi.
 - b. Entreprendre les contacts nécessaires pour permettre à l'Etablissement d'exécuter ses programmes à travers la mise à sa disposition de moyens et ressources financiers demandés suite au recentrage de sa mission décidé par le gouvernement et sa nouvelle lettre de mission. Le comité a aussi décidé à la lumière de l'exposé du DG sur la situation financière de l'Etablissement d'entreprendre en étroite collaboration avec le Ministre chargé du secteur, le COC, le CPF et le DG les démarches adéquates pour réaliser ces deux actions.
5. la poursuite des opérations d'apurement des programmes du fonds à savoir notamment :

- Le parachèvement de la formation de reconversion au CFPP de Nouakchott (2^{ème} année) au profit de 73 diplômés chômeurs.
- La programmation pour 2011 des extensions des crédits pour les projets n'ayant pas pu être financés sur les budgets 2009 et 2010 en l'absence d'engagements financiers prévus.
- La poursuite de la prise en charge des experts du fonds
- La non réalisation de la phase pilote du programme des 55 maisons de services pour lequel était réservé le reliquat du budget, après l'annulation des 375 millions prévus et le non engagement des 80 millions maintenus par le décret d'avances.

6. L'action de l'Agence en 2011 sera axée en priorité sur :

a. La réalisation des engagements ultérieurs :

- Le parachèvement de l'actualisation de la base de données, dans le cadre du partenariat avec le FUNUAP 3^{ème} période (2011-2012).
- Extensions des crédits 2009 non encore accordées
- Appuis et sinistres de l'année 2009 non payés
- Paiement de 04 mois de bourses pour les sortants du CFPP, conformément à une décision du gouvernement

b. Parachèvement des programmes en retard d'exécution :

- L'exécution de la phase pilote du programme des maisons de services sur le budget 2011 du fonds, en attendant la mobilisation par l'Etat de ressources supplémentaires pour le parachèvement du financement de ce programme annoncé par le Premier Ministre, lors de la déclaration de politique général du gouvernement, devant le parlement.
- Réalisation des financements prévus au profit des éléments de l'orientation islamique.

c. Programmation de nouvelles activités suivant l'éligibilité à la lettre de mission et la disponibilité des ressources :

- Appuis aux promoteurs
- AGR
- MPE et PME
- Formation de reconversion, aux CFPP, de certains diplômés dont les éléments de l'Orientation Islamique et autres bénéficiaires à la carte (Environnement.....)